

Ecrit par le 23 juillet 2024

(Vidéo) Internet à haut débit partout ? L'Etat propose une aide jusqu'à 150€ pour y avoir accès.

Une aide de l'Etat appelée 'Cohésion numérique des territoires' à hauteur de 150€ a été mise en place pour répondre aux besoins de connexion des Français dans 28 000 communes afin de pouvoir télétravailler, développer son entreprise en ligne, accéder aux services dématérialisés et surtout, garantir un accès à internet.

Objectif

Objectif ? Faciliter l'accès au haut débit -à + de 8Mbits/seconde- des foyers non-couverts par les réseaux filaires, via des technologies sans fil, dans l'attente de l'arrivée de la fibre dans leur commune.

Eligibles à ce dispositif

Jusqu'au 31 décembre 2021, les particuliers et entreprises éligibles au dispositif -ils sont potentiellement 4 millions dans les petites villes ou zones rurales- peuvent ainsi obtenir cette aide qui porte sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue via des opérateurs locaux et nationaux.

Les opérateurs partenaires

Les opérateurs partenaires sont : Orange, Nordnet, Europasat, Bouygues télécom, Alsatis, Numerisat, Xilan, Weaccess, SFR, SRR, Outremer télécom, Ozone, Caribsat, Dauphin, Télécom, Apinet, Stoi et Splang.

Les technologies

Les technologies s'appuient sur la boucle locale radio (Thd radio, Wi-fi, WiMax...) qui donne accès à internet via un réseau d'antennes déployées par un opérateur spécialisé ; la 4G fixe qui fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie ; et, enfin, l'internet par satellite qui donne accès à internet par l'intermédiaire de satellites géostationnaires couvrant l'ensemble du territoire français.

Pour bénéficier de l'offre

Pour bénéficier de l'offre se rendre sur :
www.aménagement-numerique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere